

**Arrêté ministériel portant exécution de l'article 37 du
décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs et
relatif à la désignation des membres de la Commission
d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de
Promotion sociale**

A.M. 01-10-2012

M.B. 21-11-2012

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de Promotion sociale,

Vu le décret du 2 février 2007 relatif au statut des directeurs, notamment l'article 37, § 2;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 21 décembre 2007 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement du fonctionnement du Gouvernement;

Vu l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er}, 1^o, de l'arrêté ministériel du 7 novembre 2011 portant exécution de l'article 37 du décret du 2 février 2007 relatif à la désignation des membres de la Commission d'évaluation des directeurs pour l'Enseignement de Promotion sociale, est apportée **la modification** suivante : les mots « Mme Claudine LOUIS » sont remplacés par les mots « M. Julien NICAISE ».

Article 2. - A l'article 1^{er}, 2^o, du même arrêté, est apportée la modification suivante : les mots « M. Vincent DURANT » sont remplacés en regard des zones 2, 3 et 4 par les mots « M. Philippe PIERARD ».

Article 3. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 1^{er} octobre 2012.

Mme M. -D. SIMONET